

Subventions exceptionnelles aux manifestations de haut niveau 1998

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Municipale des Sports réunie le 24 février 1998, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 1998, une première répartition de subventions aux associations désignées ci-après :

* Tournoi de tennis du TSB du 21 au 29 mars 1998	30 000 F
* Office Municipal des Sports : Marathon de Besançon stade Léo-Lagrange (5 ^{ème} édition) le dimanche 26 octobre 1998	30 000 F

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions. En cas d'accord, cette dépense sera prélevée sur l'imputation budgétaire 92.251.6574 - code projet 95021 - code service 20300 du Budget Primitif 1998.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

M. FUSTER, Président de l'Office Municipal des Sports, ne prend pas part au vote pour la subvention accordée à cette association.

Récépissé préfectoral du 16 avril 1998.